

ARNAVILLE

ECHO du RUDEMONT

Rédaction Mairie d'Arnaville



Place de l'Eglise(carte ancienne)



Place de l'Eglise 2009



Presbytère avant 1990



Centre Culturel 1993



Traverse village avant 2009



Traverse village actuelle
voitures sur la chaussée,
piétons à l'abri sur les trottoirs

Bulletin Municipal

N° 225

FEVRIER 2024

SOMMAIRE :

- ✓ VŒUX DU MAIRE
- ✓ LA NUIT DE LA LECTURE
- ✓ VOITURES VENTOUSES / STATIONNEMENT
- ✓ ETAT CIVIL :
*Il ne nous est plus possible d'annoncer les événements d'Etat Civil sans autorisation des intéressés.
Merci de nous faire connaître vos désirs pour pouvoir faire paraître ces informations.*
- ✓ RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE

Site internet de la commune d'Arnaville : <http://www.arnaville.mairie54.fr>

Adresse internet de la Mairie : mairiearn@numericable.fr

Téléphone : 03.83.82.62.78

Cérémonie des Vœux le 31 janvier 2024



Elus d'Arnaville, de la Communauté de communes ou des communes voisines, Personnel communal, Associations, Bénévoles, Habitants ont rempli la salle du Centre Culturel pour assister aux vœux du Maire. Une soirée conviviale qui s'est poursuivie autour d'un buffet. Chacun a pu rencontrer qui, des nouveaux voisins, qui, des habitants perdus de vue....

Catherine Sehili, Premier Adjoint a tout d'abord présenté les vœux aux Maire au nom de tous les présents et avec toutes les forces vives qui œuvrent au sein du village.

Extrait du discours de René Cailloux, Maire de la commune :

C'est une invitation tardive car le calendrier de ce début d'année était très chargé, mais lorsque la date fut arrêtée nous n'imaginions pas que les routes seraient bloquées, que Madame la Présidente du Conseil Départemental décalerait à ce jour, même heure que nous, sa propre cérémonie annuelle de vœux à Nancy. Donc les Elus, petits ou grands, sont à Nancy pour les vœux de 2024; d'autres sont à Paris pour travailler au Sénat ou au Parlement et nous les excusons.

Vous voyez, j'ai préféré rester à Arnaville pour passer cette soirée avec vous et avoir l'occasion de vous présenter les vœux les plus sincères de ma part et de celle du Conseil Municipal pour cette année 2024 qui ne durera plus que onze mois.

2024 sera comme les précédentes une année d'actions pour nous Elus. Les projets nous attendent, nous occupent et nous motivent mais les réunions en divers lieux monopolisent une grande part de nos journées ou de nos soirées. Les lois, les réformes, le climat bousculent notre quotidien, vous êtes bien placés et témoins de ces évolutions. Elles touchent directement les communes.

A Paris, à l'heure où nos responsables politiques débattent ou se battent, avez-vous vu dans nos médias, cette petite bourgade anglaise de quelques dizaines d'habitants qui s'est jumelée seule avec la ville de Paris il y a maintenant 43 ans. C'était la volonté de quelques copains mais Paris n'a jamais accepté ce jumelage. Sans autorisation, ils ont posé un panneau indiquant ce jumelage parisien à l'entrée de leur village. Il faut le faire.

Ici en France, cette année, des communes ont changé de nom à l'entrée du village ; Rembercourt est devenu Jaulny par exemple. Pour le tourisme ce n'est pas drôle. Plus près, Blénod les Pont à Mousson a construit et illuminé une Tour Eiffel réduite à une dizaine de mètres et l'a exposée pour les vœux 2024. Blénod l'a même prêtée à Pagny sur Moselle pour décorer la salle où la cérémonie des vœux a eu lieu....

On n'arrête pas le progrès, c'est ça l'heure du partage. Les Elus ont peut-être sollicité l'autorisation de Paris ou sont passés outre comme les Anglais sont passés outre. Notre territoire, Paris, la Tour Eiffel ont été défendus par les ascendants de ces Anglais. La Tour Eiffel a été construite par nos ancêtres, ouvriers à Pompey. N'oublions pas ces valeurs humaines et les cérémonies d'anniversaire pour les 80 ans de la libération de 1944, nous les rappellerons cette année. C'était ma réflexion du mois de vœux en passant à Pagny ou ailleurs.

Comme nos agriculteurs, nos communes sont ou seront sur la paille à l'avenir. Cette image, pour mon propos, reflète une réalité. Notre commune est en mutation, en attente des lois, décrets d'application et classements divers.

En quelques années, la réorganisation territoriale des services, la dématérialisation espérée se heurtent au quotidien. La commune n'est plus autonome mais encadrée par des règles d'évolution. Vous en savez quelque chose pour vos ménages et bien, pour nous, c'est aussi devenu très compliqué.

De réunion en réunion nous sommes informés et nous recevons la bonne parole spécialisée des services que nous avons voulus, nous Elus, et que nous avons aidés à s'installer et à s'implanter il y a plus de 50 ans.

Aujourd'hui, en phase avec les lois diverses, le Parc Naturel de Lorraine, par exemple, et sa charte nous contraignent beaucoup. La partie protection environnementale et écologique encadre toutes les volontés qui sont les nôtres, s'ajoute à cela le stress que nous ressentons pour la qualité de l'air ou l'usage et la présence de l'eau.

L'aspect de notre campagne rurale ne nous appartient plus totalement. Les classements des sols et leurs usages nous échappent. Un nouveau règlement d'urbanisme, le PLUI, est en cours d'élaboration avec la Communauté de Communes de Mad et Moselle et le SCOTAM de l'agglomération messine. Il reprendra tous les classements établis pour Arnaville.

Lors de nombreuses réunions organisées pour l'élaboration du PLUI, qui doit être finalisé en 2026, nous prenons conscience que notre gestion de l'urbanisme et du territoire communal va être modifiée.

Pour me remotiver, je vais aborder 25 années de réflexion, de travail, de réalisations communales qui fonctionnent parfaitement et qui doivent être reprises en compétence par la CCMM au premier janvier 2025 : il s'agit bien sûr de l'eau potable et de l'assainissement.

Suite à la loi, l'obligation de transfert à la CCMM sera effective au premier janvier 2025. Nous avons construit des réseaux neufs et nous remboursons des emprunts depuis 2003 pour être aux normes : rendement eau 96.8% et assainissement 98%. Notre solde d'emprunt sera d'environ 150 000 € au premier janvier 2025 soit le quart du prix que coûte une station d'épuration !!!

Je veillerai pour que nous ne soyons pas mis à contribution pour construire les réseaux et stations d'autres communes de la CCMM. Une étude est en cours à ce sujet à la Communauté de Communes.

En avril 2023, la cérémonie d'inauguration de la nouvelle Mairie remplaça la cérémonie des vœux et nous occupa l'esprit tout au long de l'année pour essayer de solder les comptes des entreprises qui n'ont pas assuré l'ensemble de leurs prestations.

Le gros projet de parking rue des Juifs-Chapelle et l'agrandissement du cimetière ont pris du retard lié à des acquisitions foncières difficiles à clore mais c'est en bonne voie et les travaux doivent être fait en 2024.

Le remembrement en cours depuis 15 ans de la section B avance à petits pas, les normes environnementales ont changé et imposent peut-être des études complémentaires.

La CCMM a réalisé en 2023 le raccordement de la Véloroute voie bleue (Charles le Téméraire ou V50) en franchissant le Pont Canal depuis la maison éclusière jusqu'au chemin rural, à l'entrée des Jardins d'Arnaville. C'est un bonheur pour tous, marcheurs, cyclistes, promeneurs de chien. Je remercie les acteurs communautaires pour cette magnifique réalisation.

En 2024, la CC a dans ses projets le lancement de la V56 qui doit relier, par le Pont Canal, la Maison Eclusière à la commune de Villecey sur Mad ; ce sera la première tranche d'une voie véloroute qui doit arriver au Lac de Madine. Le coût total, très lourd, de ce chantier s'étalera sur plusieurs années et avec 5 tranches de travaux je crois.

Cette route traversera le village en longeant le Rupt de Mad par le chemin rural des Viviers que nous avons rénové récemment. Ce chemin est très apprécié des promeneurs et des familles mais devra être mis à disposition de la CCMM et il sera nécessaire de partager cet espace pour la construction et l'utilisation par tous, de cette liaison vers Madine.

2024 verra également la transformation de la Maison Eclusière pour qu'elle devienne un café atelier vélo. La Communauté de Commune vient de lancer un appel d'offre pour les travaux après plusieurs années d'études pour le dossier. Là aussi c'est un projet communautaire.

Je termine en remerciant tous les acteurs de la Commune, Elus ou associatifs, de la CCMM pour le travail fourni et je vous renouvelle pour vous, vos proches, vos familles nos vœux de santé, de bonheur et de réussite.

BIBLIOTHEQUE : Nuit de la lecture



Une vingtaine de personnes étaient présentes au Centre Culturel le samedi 20 janvier 2023 pour la Nuit de la Lecture.

Cette animation a lieu chaque année dans toutes les bibliothèques de France.

Le Thème de 2024 était « le Corps »

Les lectures choisies, animées et lues par les bénévoles des bibliothèques de Bayonville et Arnaville, débutaient par un texte de Grand Corps Malade : « Le langage du corps », abordant la

transformation du corps à travers le « Journal du Corps » de l'écrivain Daniel Pennac (éloge de la vie et du temps qui passe), le harcèlement physique à l'école, la maltraitance faite aux femmes, le vieillissement du corps sur un texte d'Andrée Chedid.

Provocant le passage du rire aux larmes, cette séance pleine d'émotions s'est terminée autour du verre de l'amitié.

Il est à regretter la faible assistance surement due à la méconnaissance de la qualité de ce genre de soirée pourtant très intéressante. Prenez note pour l'an prochain et venez à la Nuit de la Lecture 2025.

L'Assemblée Générale de l'Association Je Bouquine à Arnaville aura lieu le 9 mars 2024 à 10h. Tous les lecteurs et la population en général y sont invités.



Bibliothèque (1993)



Chemin Piétonnier (2002)



Parking de la Vème Division(2002)



Aménagement carrefour Rue de Gorze (2005)



Création de 3 logements 98bis Grande Rue (2004)



Station d'épuration (2007)



Mise en place de la table de ping pong (2009)
aire de jeux et terrain de basket (2013/2014)

VOITURES VENTOUSES /STATIONNEMENT

La commune mène actuellement une opération afin de libérer les places de stationnement et les trottoirs occupés par des voitures « ventouses ».

Il est rappelé que :

- Définition de la voiture « ventouse » : véhicule 4 roues ou 2 roues qui stationne sur la voie publique ou le domaine privé, à la même place depuis au moins 7 jours.
- La présence d'un véhicule (4 roues ou 2 roues motrices) durablement immobilisé sur la voie publique (chaussée ou trottoir) doit être constatée par un agent détenant, à minima, la qualification d'agent de police judiciaire adjoint (APJA).
- Le stationnement est interdit sur les trottoirs dans toute la traverse de la Grande Rue. Pensez aux piétons et spécialement aux écoliers qui les empruntent chaque jour.
- Des panneaux d'interdiction de stationner sur une distance bien précisée, sont positionnés dans certaines rues. Merci de les respecter afin de permettre une circulation fluide, en particulier, aux véhicules des Sapeurs-Pompiers ou de ramassage des déchets...

ETAT CIVIL

Depuis notre dernier bulletin et suivant information des mairies ayant enregistré les actes ou selon information des familles.

Naissance, nos félicitations :

- Valentina, premier bébé de l'année 2024 est née le 31 janvier au foyer de Marie Amandine TAVOLACCI et Julien FOSSET. La famille est domiciliée 208 rue des Juifs. Les grands-parents, Josette et Patrick FOSSET sont également domiciliés dans la commune rue de la Chapelle.

RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE

Tout citoyen ou citoyenne âgé(e) de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile **dans le mois qui suit son anniversaire**.

Une attestation de recensement, **à conserver précieusement**, lui sera remise.

Pour l'année 2024 : il s'agit des jeunes nés en 2008 : BRAHIMI Maëlys, CUENIN Jules, ENGELDINGER Mathys, MORELLATO Lalie, SAINT-DIZIER Aude, SCHILS Océane, THIDRIC Manolo, WITZ Gabin



réhabilitation
école communale (2011) et
périscolaire (2015)

En cours :

Extension
cimetière.
Parking du Pallon



